

# CONDITIONS STAGE BAFA APPROFONDISSEMENT OCTOBRE 2025

La communauté de communes organise en partenariat avec l'association UFCV Occitanie, une session de stage d'approfondissement du BAFA **du LUNDI 27 OCTOBRE au SAMEDI 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2025 inclus**.

Il se déroulera en journée de 9h à 18h (les horaires varient selon les jours) à l'adresse suivante :

**Maison Intercommunale des Familles et des Adolescents (MIFA)**  
**Place de Verdun (au-dessus du parking souterrain d'Uzès)**  
**30700 Uzès**

Un planning hebdomadaire sera distribué aux candidats à l'ouverture du stage.

## LES MODALITES D'INSCRIPTIONS AU STAGE

### 1. REMPLIR UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures sont :

- **téléchargeables** sur le site web de la CCPU : [www.paysduzes.fr](http://www.paysduzes.fr) ou
- **disponibles** à l'accueil de la CCPU de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi

### 3. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

**L'inscription est considérée comme définitive lorsque :**

- le dossier d'inscription est complet et validé par la direction du service aux familles.
- le règlement intégral du stage est effectué dans les délais impartis.

### 2. RETOURNER LE DOSSIER COMPLET AVEC LE REGLEMENT

à la CCPU **avant le vendredi 10 octobre 2025**  
(cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi)

- par courrier adressé à la **Direction du Service aux Familles - Communauté de communes Pays d'Uzès - 9 avenue du 8 mai 1945 - 30700 UZES**
  - remis en mains propres à l'accueil de la CCPU
- Attention les places étant limitées, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

**Les jeunes domiciliés sur le territoire intercommunal seront prioritaires.**

## DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE DOSSIER

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée par les parents pour les stagiaires mineurs
- L'attestation de réussite au stage pratique du BAFA
- Lettre de motivation manuscrite
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Le règlement du stage par chèque ou espèce

## LES TARIFS

---

- **220€** pour les stagiaires de la communauté de communes (cf encadré ci-dessous)
- **300€** par les stagiaires hors communauté de communes

**La communauté de communes participe à hauteur de 80€ pour le stage d'approfondissement du BAFA, pour les stagiaires résidant sur le territoire intercommunal, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**



### **Des aides individuelles sont possibles :**

- Aide nationale et départementale CAF, selon les ressources.
- Aides/Bourses via le comité d'entreprise, pratiqués par certains employeurs pour soutenir les enfants de leur salarié et proposer aussi une bourse dans le cadre de leur comité d'entreprise.

## LES MODALITES DE PAIEMENT

---

- par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC,
- en espèces (faire l'appoint),

## LES MODALITES D'ANNULATION DU STAGE

---

- Annulation par la Communauté de communes :

La CCPU se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- Annulation par le candidat :

- Toute annulation par la famille ou le candidat doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la communauté de communes avant le 10 octobre 2025 (le cachet de poste faisant foi). Passé ce délai, le montant total du stage restera dû, ainsi que la participation de 80€ de la CCPU pour les stagiaires résidant sur le territoire intercommunal ;
- En cas de non-présentation ou d'absence injustifiée du candidat au cours du stage, le montant total du stage restera dû, ainsi que la participation de 80€ de la CCPU pour les stagiaires résidant sur le territoire intercommunal

### **Assurance :**

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

### **Pour en savoir plus :**

[www.ccpaysduzes.fr](http://www.ccpaysduzes.fr)

<http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd/>

<http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=31>

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-gard/offre-de-service/vie-personnelle/le-bafa>

<https://www.d.caf.fr/wps/portal/cafr/aidesetservices/lesservicesenligne/faireunedemandedeprestation#/autres>